

# 7 CAPACITÉS





## ■ INFORMATIONS CLÉS

---

L'OTAN a entrepris la mise en place d'une série de mesures visant à accroître l'aptitude au déploiement et l'employabilité de ses forces. Elle compte atteindre cet objectif par le biais de l'élaboration d'indicateurs de résultats réalistes, afin de pouvoir répondre à ses engagements opérationnels présents et futurs et faire face aux nouvelles menaces telles que le terrorisme et la dissémination des armes de destruction massive.

### **RÉEXAMEN DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PLANS DE DÉFENSE DE L'OTAN**

Dans la perspective du sommet, le processus d'établissement des plans de défense fait l'objet de travaux qui contribueront à la transformation des capacités militaires de l'OTAN. Cette tâche a été confiée en juin 2003 au Comité d'examen de la défense, et on prévoit qu'une rationalisation de ce processus sera annoncée au sommet de l'OTAN à Istanbul, de même que des initiatives visant à améliorer les processus de constitution d'une force / de planification opérationnelle.

Le but est de faire en sorte que le processus d'établissement des plans de défense soit plus réactif, plus efficace et mieux coordonné, et qu'il recueille une adhésion encore plus grande des dirigeants politiques. L'une des principales questions en jeu est celle de l'employabilité : les pays membres doivent être disposés à et en mesure de déployer un certain pourcentage de leurs forces pour des opérations de l'Alliance et en assurer le soutien, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'ici.

## *QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PLANS DE DÉFENSE DE L'OTAN ?*

Après avoir défini le type de forces militaires dont elle a besoin, l'OTAN doit les développer. Elle utilise à cette fin le processus d'établissement des plans de défense, instrument garantissant que les pays membres mettent sur pied les forces militaires et les capacités nécessaires pour accomplir les missions de l'OTAN. Il s'agit, fondamentalement, de traduire les concepts et la vision politiques de l'Alliance en directives concrètes à l'intention des pays membres pour la préparation de leurs programmes et budgets de défense.

Le processus d'établissement des plans de défense est un processus à long terme concernant toute une série de domaines de planification : armements, plans civils d'urgence, consultation, commandement et contrôle, logistique, ressources, plans nucléaires et planification des forces. Il est appliqué par l'OTAN depuis des années.

Les Ministres de la défense des pays de l'OTAN publient tous les deux ans une Directive ministérielle concernant l'établissement des plans de défense. La dernière en date remonte à juin 2003, les Ministres ayant alors approuvé un cadre pour l'établissement des plans de défense jusqu'en 2010 et au-delà.

La Directive ministérielle définit le niveau d'ambition de l'Alliance en termes militaires, et fixe les objectifs pour une grande partie des domaines de planification. Les phases suivantes du processus précisent les besoins spécifiques auxquels doivent répondre les pays membres et évaluent leur capacité à atteindre les objectifs fixés. Il a été souligné, en juin 2003, que le processus d'établissement des plans de défense « doit être souple, réactif et plus ciblé sur les capacités nécessaires pour

la gamme complète des missions de l'Alliance. Il doit aussi prendre en compte les cycles de planification nationaux ainsi que l'évolution des relations OTAN-UE. Le Commandement allié "Transformation" jouera un rôle de premier plan dans ce réexamen et dans les travaux ultérieurs visant à développer les capacités. »

## **MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEMBLE DE MESURES ADOPTÉES À PRAGUE CONCERNANT LES CAPACITÉS**

C'est au Sommet de Prague, tenu les 21 et 22 novembre 2002, qu'ont été lancées trois initiatives clés de transformation militaire, essentielles pour l'adaptation des capacités militaires de l'OTAN.

### *ENGAGEMENT CAPACITAIRE DE PRAGUE (PCC)*

Les pays membres ont pris des engagements politiques fermes en vue de l'amélioration des capacités dans plus de 400 domaines spécifiques, répartis sur les huit domaines suivants :

- défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
- renseignement, surveillance et acquisition d'objectifs ;
- surveillance air-sol ;
- commandement, contrôle et communications ;
- efficacité au combat, y compris les munitions à guidage de précision et la neutralisation de la défense aérienne ennemie ;
- transport aérien et maritime stratégique ;
- ravitaillement en vol ;
- moyens déployables d'appui tactique et de soutien logistique du combat.

Les progrès réalisés dans chacun de ces domaines font l'objet d'un examen périodique. L'Engagement capacitaire de Prague produit déjà des résultats concrets, mais le développement et la mise en service de capacités militaires prennent des années, et une grande partie des travaux prévus au titre du PCC reste encore à accomplir. Pour les projets de caractère multinational tels que le transport maritime stratégique, le transport aérien stratégique et le ravitaillement en vol, les bonnes intentions n'ont pas encore trouvé leur traduction en termes d'engagements financiers.

### *LA FORCE DE RÉACTION DE L'OTAN*

Le développement de la force de réaction de l'OTAN (NRF) se poursuit. La NRF est une force interarmées multinationale permanente, capable de réagir à très bref délai, composée d'éléments terrestres, navals et aériens, ainsi que de diverses unités spécialisées. Disposant d'effectifs supérieurs à 20 000 hommes, elle pourra se déployer sur préavis de cinq jours et assurer son propre soutien pour des opérations pendant 30 jours, et davantage avec réapprovisionnement.

Elle entreprendra divers types de missions et pourra notamment :

- agir en tant que force autonome pour des opérations de réponse aux crises relevant de l'article 5 (défense collective) ou pour des opérations ne relevant pas de l'article 5 : opérations d'évacuation, gestion des conséquences de catastrophes (y compris les incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), soutien en situation de crise humanitaire, opérations de contre-terrorisme ;
- agir en tant que force d'entrée initiale pour faciliter l'arrivée d'une formation de plus grande taille ;



- être utilisée pour des déploiements à titre de démonstration de force et de solidarité de l'OTAN pour prévenir des crises (opérations de réaction rapide, le cas échéant, en soutien d'une action diplomatique).

Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la NRF pourra comporter un élément terrestre d'une taille pouvant atteindre celle d'une brigade dotée d'une capacité d'entrée en force, une force opérationnelle navale composée d'un groupe tactique avec porte-aéronefs, d'un groupe opérationnel amphibie et d'un groupe d'action en surface, et une composante aérienne qui sera capable d'effectuer 200 sorties de combat par jour. Les capacités d'appui tactique et de soutien logistique du combat feront partie intégrante de la NRF.

La NRF pourra, en fonction des besoins, être adaptée à une opération spécifique. Les contributions proviendront de l'ensemble de la structure de forces de l'OTAN et d'autres forces fournies par les pays membres de l'OTAN. Il n'est pas exclu que les pays partenaires puissent également apporter un soutien, comme c'est déjà le cas pour des opérations actuelles de l'OTAN.

Le schéma de fonctionnement du système de rotation de la NRF est le suivant : après un programme de formation de six mois, la force obtient une certification correspondant aux normes les plus élevées, en ce qui concerne spécialement la capacité et l'interopérabilité. Elle est ensuite placée en «disponibilité sur appel» pour une période de six mois. Lorsque des forces sont engagées dans une rotation de la NRF, elles ne peuvent en être retirées que dans des circonstances exceptionnelles. La force est ensuite remplacée par un nouveau groupe d'unités suivant le même programme.

La NRF sera dotée de sa capacité opérationnelle initiale en octobre 2004, et de sa pleine capacité opérationnelle en octobre 2006. Les premières rotations ont été des prototypes. Le programme prévu pour les rotations est le suivant :

- NRF 1 : 15 octobre 2003 à fin 2003 (commandement de forces interarmées, AFNORTH, Brunssum, Pays-Bas) ;
- NRF 2 : janvier à fin juin 2004 (AFNORTH) ;
- NRF 3 : fin juin à fin 2004 (commandement de forces interarmées, AFSOUTH, Naples, Italie) ;
- NRF 4 : janvier à mi-juillet 2005 (AFSOUTH) ;
- NRF 5 : 15 juillet à fin 2005 (QG interarmées, Lisbonne, Portugal) ;
- NRF 6 : janvier à mi-juillet 2006 (QG interarmées, Lisbonne, Portugal).

Il est prévu de partager le commandement des futures rotations entre ces trois quartiers généraux, sous le commandement d'ensemble du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR). Le SACEUR partagera toutefois ses responsabilités avec le commandant suprême allié « Transformation » (SACT), étant donné que la NRF servira de catalyseur pour la poursuite du processus en cours de transformation des capacités. Le SACEUR assume la responsabilité des opérations et exerce le commandement militaire stratégique sur la NRF. Le SACT développe et planifie les capacités futures, applique les technologies naissantes et adapte la doctrine et la formation militaires, y compris pour la NRF.



## *LA STRUCTURE DE COMMANDEMENT MILITAIRE*

L'OTAN a rationalisé ses arrangements de commandement militaire afin de se doter d'une structure de commandement plus légère, plus efficace, plus performante et plus facilement déployable. La restructuration, lancée en 2002, a pris pour base le document agréé concernant les besoins militaires minimaux pour les arrangements de commandement de l'Alliance. Elle a abouti à une réduction significative des quartiers généraux et des centres d'opérations aériennes combinées (CAOC). Elle reflète surtout une évolution fondamentale des conceptions de l'Alliance.

La structure de commandement était précédemment divisée en deux zones géographiques principales, l'un des commandements stratégiques couvrant l'Europe et le second la zone de l'Atlantique Nord. La nouvelle structure comporte deux commandements stratégiques : le commandement allié « Opérations » (ACO), à caractère opérationnel et le commandement allié « Transformation » (ACT), à caractère fonctionnel. La seule mission de l'ACT est de constituer le moteur de la transformation militaire de l'Alliance. Tous deux relèvent du Comité militaire pour ce qui concerne l'orientation et la conduite d'ensemble des questions militaires de l'Alliance, et sont placés sous l'autorité politique du Conseil de l'Atlantique Nord, la plus haute instance de décision de l'Alliance.

Il convient de noter que l'OTAN introduit ces changements fondamentaux de façon progressive, ce qui signifie que, s'ils sont modifiés, ces commandements doivent être « activés » avant que leurs nouvelles appellations deviennent officielles et que les anciennes ne soient abandonnées. En outre, des modifications mineures peuvent encore être apportées à la structure de commandement lors de cette phase de transition.

- **Le commandement allié « Opérations » (ACO)**, dont le quartier général est au SHAPE, près de Mons (Belgique), est responsable de toutes les opérations de l'Alliance. Il est commandé par le SACEUR, qui exerce une double fonction, puisqu'il est aussi commandant des forces des Etats-Unis en Europe. La responsabilité du SACEUR concerne plusieurs niveaux de commandement : le niveau stratégique, le niveau opérationnel et le niveau des composantes ou niveau tactique.

- Le **niveau opérationnel** regroupe :
  - Deux commandements de forces interarmées (JFC) permanents à Brunssum, aux Pays-Bas et à Naples, en Italie. Ils peuvent conduire des opérations à partir de leurs emplacements fixes ou mettre en place un QG de Groupe de forces interarmées multinationales (GFIM) basé à terre<sup>1</sup>.
  - Un QG interarmées permanent (JHQ) à Lisbonne, au Portugal, auquel on pourra faire appel pour obtenir une capacité de QG de GFIM déployable basé en mer.
- Au **niveau des composantes ou niveau tactique**, on trouve six commandements de composante (CC), qui apportent au niveau opérationnel une compétence spécifique - terrestre, maritime ou aérienne. Bien que ces commandements de composante soient disponibles pour n'importe quelle opération, ils sont subordonnés à l'un des commandements de forces interarmées.

---

<sup>1</sup> Les groupes de forces interarmées multinationales donnent à l'OTAN la possibilité de conduire sur bref préavis une large gamme d'opérations militaires. Ils offrent les structures nécessaires pour le commandement et le contrôle de ces forces, facilitent la participation de pays non OTAN à des opérations dirigées par l'OTAN, comme c'est le cas en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, et ouvrent la voie à de futures opérations militaires dirigées par l'Union européenne.



- S'agissant du commandement de forces interarmées basé à Brunssum, on trouve un commandement de composante Air à Ramstein (Allemagne), un commandement de composante Mer à Northwood (Royaume-Uni) et un commandement de composante Terre à Heidelberg (Allemagne).
- S'agissant du commandement de forces interarmées basé à Naples, on trouve un commandement de composante Air à Izmir (Turquie), un commandement de composante Mer à Naples (Italie) et un commandement de composante Terre à Madrid (Espagne).

Outre ces commandements de composante, il existe quatre centres d'opérations aériennes combinées (CAOC) fixes :

- Uedem, Allemagne ;
- Finderup, Danemark ;
- Poggio Renatico, Italie ;
- Larissa, Grèce.

Il existe également deux CAOC déployables, à Uedem et Poggio Renatico. Comme les CAOC déployables devront mettre à l'épreuve leur capacité de mobilisation et de déploiement, les installations actuelles de la base aérienne de Torrejon, en Espagne, serviront de site principal pour l'entraînement et la mise à l'épreuve des CAOC déployables dans cette région. Un petit élément OTAN de soutien des installations aériennes serait stationné à Torrejon, afin d'assurer le soutien de cette capacité.

Le SACEUR est également le chef des éléments suivants :

- la Force de réaction de l'OTAN ;
- la Force aéroportée de détection lointaine de l'OTAN ;

- les cinq quartiers généraux de corps d'armée à haut niveau de préparation ;
- les Forces navales permanentes de l'Atlantique (STANAVFORLANT), de la Méditerranée (STANAVFORMED), et de lutte contre les mines (STANAVMCM) ;
- le système de défense aérienne intégrée élargie de l'OTAN (NATINEADS).

Il existe également des arrangements techniques permanents entre le SACEUR, l'EUROCORPS et les quartiers généraux des forces maritimes à haut niveau de préparation au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne. Les formations de l'OTAN sont organisées, en majorité, dans une Structure de forces de l'OTAN et demeurent, en temps de paix, sous contrôle national.

- **Le commandement allié « Transformation » (ACT)**, responsable de la transformation des capacités militaires de l'OTAN, est coïmplanté avec le Commandement des forces interarmées, à Norfolk, en Virginie (Etats-Unis). Il est placé sous l'autorité du commandant suprême allié « Transformation », qui est en même temps commandant des forces interarmées américaines, responsable de la transformation des forces des Etats-Unis. L'ACT a pour missions d'améliorer l'entraînement et les capacités, d'élaborer et de mettre à l'épreuve des doctrines, et de mener des expériences pour évaluer de nouveaux concepts. Il facilitera également la diffusion et l'introduction de nouveaux concepts et favorisera l'interopérabilité.

Pour assumer toutes ces responsabilités, le Commandement a défini cinq grands « processus » de transformation :

- 1) Politique, concepts et besoins stratégiques ;
- 2) Planification et mise en œuvre des capacités ;



- 3) Développement de concepts multinationaux interarmées, expérimentation, évaluation et doctrine ;
- 4) Recherche et technologie concernant les futures capacités ;
- 5) Entraînement et formation.

Il y a un élément d'état-major de l'ACT en Belgique qui est essentiellement chargé des questions de planification des ressources et de la défense. L'ACT comprend le Centre de guerre interarmées, en Norvège, le nouveau Centre d'entraînement de forces interarmées, situé en Pologne, et le Centre interarmées d'analyse des enseignements tirés (JALLC), implanté au Portugal. Le QG de l'ACT supervise le Centre de recherche sous-marine, installé à La Spezia (Italie). Des liens directs ont été établis entre l'ACT, les écoles de l'Alliance et les Agences de l'OTAN, et le Commandement des forces interarmées des Etats-Unis. Par ailleurs, il est envisagé de créer en Grèce un Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime, qui serait associé à l'ACT. De plus, un certain nombre de centres d'excellence parrainés par un ou plusieurs pays et axés sur des efforts de transformation s'appliquant à des secteurs militaires spécifiques apportent leur soutien au Commandement.

## CAPACITÉ ALLIÉE DE SURVEILLANCE TERRESTRE

L'un des éléments clé de la transformation de l'Alliance, qui apportera en même temps une capacité essentielle à la force de réaction de l'OTAN (NRF), réside dans les efforts multinationaux qui se poursuivent en coopération, pour élaborer un système aéroporté de surveillance terrestre à distance de sécurité et en doter l'Alliance. On désigne le plus souvent ce programme par son acronyme anglais, **AGS** (Allied Ground Surveillance). La

capacité centrale AGS appartenant à l'OTAN et exploitée par elle sera complétée par des moyens nationaux interoperables, constituant un système de systèmes.

Cela fait plus de 20 ans qu'a été reconnue la nécessité d'un système aéroporté capable d'assurer la détection et la poursuite de véhicules - chars, camions ou hélicoptères - en mouvement au sol ou à proximité du sol. La première guerre du Golfe a amené au premier plan l'utilité d'une telle capacité, associée à la capacité de prendre des images radar à haute résolution, de jour comme de nuit et par tous les temps. En 1992, le Comité militaire de l'OTAN a confirmé le besoin d'une capacité AGS ; l'année suivante, le Conseil de l'Atlantique Nord chargeait son instance principale en matière d'armements, la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA), d'explorer toutes les possibilités en vue d'une approche en coopération, au sein de l'Alliance, d'une capacité AGS qui soit à la fois abordable et efficace.

De nombreuses tentatives ont été effectuées, au cours des dix dernières années, en vue de définir une approche de l'élaboration et de l'acquisition de cette capacité, mais aucune n'avait recueilli un soutien suffisant de la part d'un nombre suffisant de pays pour atteindre le stade de la concrétisation.

Un certain nombre de systèmes nationaux aéroportés de surveillance terrestre ont déjà été mis en service ou sont en voie de l'être. On peut citer comme exemples, aux Etats-Unis, le système radar interarmées pour la surveillance et l'attaque des objectifs (**JSTARS**), au Royaume-Uni, le système radar de surveillance du champ de bataille terrestre (**ASTOR**), ainsi que les systèmes d'hélicoptère **HORIZON** (en France) et **CRESO** (en Italie). L'interopérabilité de ces systèmes nationaux a été ren-



forcée par les efforts déployés dans le cadre du projet **CAESAR** (surveillance et reconnaissance aériennes pour des forces de coalition). Ce projet, auquel participent sept pays, a élaboré des tactiques, des techniques et des procédures communes pour les systèmes aéroportés de surveillance terrestre. S'appuyant sur le succès du projet CAESAR, les mêmes sept pays, auxquels se joindront d'autres Alliés, vont lancer le projet **MAJIIC** (ISR interopérable interarmées espace aérien-sol multicapteur pour force de coalition) pour étudier la fusion des données provenant d'un large éventail de capteurs de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR).

Deux consortiums industriels (« Solution proposée par les industries transatlantiques » - **TIPS** - regroupant EADS, Galileo Avionica, General Dynamics Canada, Indra, Northrop Grumman et Thales ; et « Système AGS transatlantique développé en coopération » - **CTAS** - associant Raytheon, Alenia-Marconi Systems et Siemens) ont proposé des solutions faisant appel à des plates-formes pilotées ou à une combinaison de plates-formes pilotées ou sans pilote, pour répondre au besoin agréé de l'OTAN concernant l'AGS. Chacun des deux consortiums a fourni des études de définition décrivant, dans leurs grandes lignes, les aspects opérationnels, techniques et financiers, ainsi que le calendrier de réalisation de leurs propositions. Ces documents ont fait l'objet d'une évaluation, et les pays membres du Comité directeur sur l'AGS ont choisi de signer un contrat avec TIPS d'ici le printemps 2005.

A Istanbul, les pays devraient s'engager à financer, pour deux ans, un effort de conception et de développement conduisant à l'acquisition d'un système AGS, l'objectif étant de parvenir à une capacité opérationnelle initiale d'ici à 2010.

## **ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE**

L'ampleur et l'atrocité des attentats du 11 septembre 2001 ont conduit à accroître les efforts visant à améliorer la protection des populations civiles et les forces déployées contre des attaques au moyen d'armes de destruction massive (ADM).

L'OTAN s'est concentrée sur une série d'initiatives pour faire face aux attaques nucléaires, biologiques et chimiques (NBC). L'une des initiatives envisagées est près de voir le jour ; il s'agit de la mise en place d'un système de laboratoire mobile qu'utilisera un commandant de la force de réaction de l'OTAN déployée. Il est également envisagé d'établir un objectif d'état-major OTAN pour un programme multinational de détection à distance de sécurité, capable d'identifier et de signaler la présence d'agents chimiques ou biologiques utilisés dans une attaque.

Les travaux se poursuivent également en ce qui concerne le bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), qui a atteint sa capacité opérationnelle initiale en décembre 2003 et sera pleinement opérationnel à partir de juillet 2004.

Ce bataillon multinational a pour mission de réagir à l'utilisation d'ADM et de gérer les conséquences d'une telle utilisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN. En conditions normales, il opérera avec la force de réaction de l'OTAN et suivra donc un cycle de rotation de six mois. Il pourra également être affecté à d'autres tâches. Actuellement plus de dix pays participent à la formation du bataillon sous la direction de la République tchèque. D'autres rotations suivront, sous la direction d'autres pays membres.



L'OTAN poursuit également sa politique de soutien à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération pour atteindre ses objectifs de sécurité, notamment empêcher la dissémination et l'utilisation des ADM et de leurs vecteurs. Elle a affirmé à plusieurs reprises son attachement aux accords internationaux de maîtrise des armements et de désarmement et aux régimes multilatéraux de non-prolifération et de contrôle des exportations. Elle est en particulier attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et soutient les objectifs de l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

## DÉFENSE CONTRE LES MISSILES

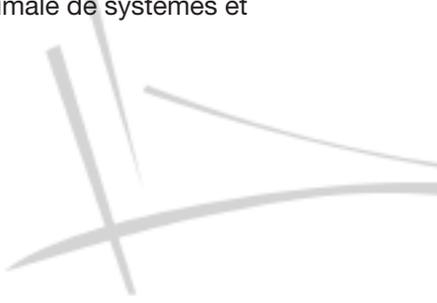
Le système de défense aérienne de l'OTAN se compose d'une flotte de 17 aéronefs AWACS (système aéroporté de détection et de contrôle) et de trois avions de transport et d'entraînement (utilisés pour l'instruction des pilotes et le transport de passagers et de marchandises). L'OTAN envisage d'étendre ce système de défense aérienne de l'Alliance en y ajoutant un système de défense contre les missiles de théâtre (TMD).

Le système de TMD serait déployable et servirait à protéger les forces de l'OTAN sur le terrain ou encore un territoire ou une région menacés contre les missiles balistiques à courte et moyenne portées et contre les missiles de croisière, et même contre les aéronefs, les UAV et d'autres menaces inattendues. Il consisterait en un système multicouche de défenses à basse et haute altitudes, avec des moyens de commandement et contrôle pour la gestion tactique, des radars de détection lointaine, divers intercepteurs, etc.

L'OTAN a lancé en mai 2001 deux contrats relatifs à des études de faisabilité portant sur un futur système de TMD de l'Alliance. Les études ont été menées par des équipes dirigées respectivement par *Lockheed-Martin Missiles and Fire Control*, et par *Science Applications International Cooperation (SAIC)*. L'OTAN a combiné les solutions techniques proposées par les deux études et prendra une décision cette année quant à l'acquisition d'un tel système d'arme par l'Alliance.

L'Agence de Consultation, de Commandement et de Contrôle de l'OTAN, à La Haye, supervise le programme TMD, qui pourrait devenir le plus vaste projet en coopération de l'OTAN.

Outre les travaux en cours sur le système de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre, les chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé en 2002, au Sommet de Prague, une nouvelle étude de faisabilité sur la défense contre les missiles, afin d'examiner les options permettant de protéger le territoire, les forces et les centres de population de l'Alliance contre la gamme complète des menaces représentées par les missiles. Cette nouvelle étude de faisabilité sur la défense contre les missiles, pour laquelle le contrat a été attribué en décembre 2003, devrait durer 18 mois, et abordera les questions essentielles telles que l'architecture de commandement et de contrôle, et la combinaison optimale de systèmes et de capacités prévus et existants.





**DÉCISIONS RÉCENTES :  
SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES**

- Sommet de Prague, 21-22 novembre 2002 : l'OTAN adopte une triple ligne d'action pour améliorer les capacités de défense de l'OTAN - lancement de l'engagement capacitaire de Prague, création de la force de réaction de l'OTAN, et rationalisation de la structure de commandement militaire. Elle adopte également un Concept militaire de défense contre le terrorisme et lance une nouvelle étude de faisabilité sur la défense contre les missiles.
- Réunion des Ministres des affaires étrangères à Reykjavik, 14-15 mai 2002 : l'OTAN affirme qu'elle agira où et quand cela sera nécessaire pour combattre le terrorisme.
- Sommet de Washington, 23-25 avril 1999 : adoption de l'Initiative sur les capacités de défense et lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive.



## ■ CHRONOLOGIE

---

**2004 6 avril** : l'OTAN décide de signer un contrat avec « Solution proposée par les industries transatlantiques » d'ici le printemps 2005, afin de développer une capacité centrale AGS.

**2003 1er décembre** : les Ministres de la défense de l'OTAN publient une déclaration sur les capacités ; mise en place du bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

**15 octobre** : lancement du premier prototype de force de réaction de l'OTAN.

**9 octobre** : réunion informelle des Ministres de la défense de l'OTAN à Colorado Springs, consacrée à la transformation, l'employabilité et les opérations.

**11 août** : l'OTAN assume le commandement de l'ISAF

**12-13 juin** : adoption de la dernière Directive ministérielle sur le processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN ; le Comité d'examen de la défense est chargé de réexaminer le processus.

**2002 21-22 novembre** : lancement de l'ensemble de mesures adoptées à Prague concernant les capacités.

**1999 23-25 avril** : l'OTAN adopte l'Initiative sur les capacités de défense et lance l'Initiative sur les armes de destruction massive.

**1997 8-9 juillet** : actualisation, au Sommet de Madrid, du Concept stratégique 1991 de l'Alliance.

**1991 7-8 novembre** : publication, au Sommet de Rome, du nouveau Concept stratégique de l'Alliance.



## ■ DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

*Consulter la version électronique du dossier de presse et cliquer sur les liens : [www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm](http://www.otan.nato.int/istanbul2004/infopresse.htm)*

Déclaration sur les capacités publiée par les Ministres de la défense des pays de l'OTAN, 1er décembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-149f.htm>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 1er décembre 2003, faisant le point sur les progrès en matière de capacités

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-147f.htm>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 12 juin 2003, contenant des informations générales sur les capacités

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-064f.htm>

Communiqué final du Sommet de Prague, où il est fait mention de l'Engagement capacitaire de Prague, de la Force de réaction de l'OTAN et de la rationalisation de la structure de commandement (paragraphe 4)

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-127f.htm>

Déclaration sur les capacités publiée par les Ministres de la défense des pays de l'OTAN, 6 juin 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm>

Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik, déclarent que, pour combattre le terrorisme, l'OTAN agira où et quand cela sera nécessaire (paragraphe 5), 14-15 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN concernant l'Initiative sur les capacités de défense, 25 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm>

Concept stratégique de l'OTAN, 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

La force de réaction de l'OTAN

<http://www.nato.int/issues/nrf/index-fr.htm>

A propos de la nouvelle structure de commandement

[http://www.nato.int/issues/military\\_structure/command/index-f.htm](http://www.nato.int/issues/military_structure/command/index-f.htm)

A propos du bataillon multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (en anglais)

<http://www.nato.int/shape/issues/cbrndb/index.htm>

Informations générales concernant l'Initiative sur les capacités de défense (pp. 50-53 du Manuel de l'OTAN 2001, en anglais)

<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>

Informations générales sur la Conférence des Directeurs nationaux des armements et la coopération en matière d'armements (pp. 181-182 du Manuel de l'OTAN 2001, en anglais)

<http://www.nato.int/docu/handbook/2001/pdf/handbook.pdf>

L'OTAN et l'Irak

<http://www.nato.int/issues/iraq/index-fr.html>





## ■ QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

---

### **NOMS DES COMMANDANTS DE L'OTAN ET DES QUARTIERS GÉNÉRAUX**

Note : Etant donné les changements dans les commandements, les noms des commandants ne sont pas toujours disponibles. En outre, des modifications mineures peuvent encore être apportées à la structure de commandement. Ces tableaux ont été mis à jour début mai 2004.



# NOUVELLE STRUCTURE DE COMMANDEMENT DE L'OTAN

Date estimée <sup>1</sup> d'activation	QG/Centre <sup>2</sup>	Ville	Pays	Grade <sup>3</sup>	Prénom	Nom	Fonction <sup>4</sup>	Nationalité	Force <sup>5</sup>	Début <sup>6</sup>	Fin
01/07/2004	SHAPE SHAPE JFC HQ	Casteau, Mons Casteau, Mons Brunsum	BEL BEL NDL	**** **** ****	James L. Rainer Gerhard W.	Jones Faist Back	COM DCOM COM	USA DEU DEU	MC N AF	18-sep-02 15-jan-04	17-jan-06 sep-05 -
01/07/2004	CC-Air HQ	Ramstein	DEU	***	Robert H.	Foglesong	COM	USA	AF	août-03	-
01/07/2004	CAOC	Uedem	DEU	***	Hans-Joachim	Schubert	COM	DEU	AF	01-jan-04	-
01/07/2004	DCAOC	Uedem	DEU	***	-	-	COM	DEU	AF	-	-
01/07/2004	CAOC	Finderup	DNK	***	Leif	Simonsen	COM	DNK	AF	01-jul-00	-
01/07/2004	CC-Mir HQ	Northwood	GBR	****	Sir Jonathan	Band	COM	GBR	N	-	-
01/07/2004	CC-Land HQ	Heidelberg	DEU	****	Burwell B.	Bell	COM	USA	A	18-mar-01	-
15/03/2004	JFC HQ Naples	Naples	ITA	****	Gregory JG	Johnson	COM	USA	N	24-oct-01	Efé 04
10/08/2004	CC-Air HQ	Izmir	TUR	***	-	-	COM	USA	AF	-	-
11/08/2004	CAOC	Poggio Renatico	ITA	***	Giulio	Mainini	COM	ITA	AF	23-jul-03	-
11/08/2004	DCAOC	Poggio Renatico	ITA	**	Giampiero	Gargini	COM	ITA	AF	-	-
11/08/2004	CAOC	Larissa	GRC	***	Atanasios	Georgoudis	COM	GRC	AF	fév-02	-
01/07/2004	CC-Mir HQ	Naples	ITA	***	Ferdinando	Santafice di Monteforte	COM	ITA	N	31-oct-02	-
01/07/2004	CC-Land HQ	Madrid	ESP	***	Inigo Perez	Navarro	COM	ESP	A	mar-03	-
18/03/2004	JHQ Lisbonne	Lisbonne	PRT	***	Henry G.	Ulrich III	COM	USA	N	18-mar-04	-
19/06/2003	HQ SACT HQ SACT	Norfolk Norfolk	USA USA	**** ****	Edmund P. Sir Ian	Giambastiani Forbes (KCB, CBE)	COM DCOM	USA GBR	N N	- -	- -
19/06/2003	Élément d'état-major de l'ACT	Mons	BEL	-	-	-	COM	-	-	-	-
31/03/2004	Centre d'entraînement de forces interarmées	Bydgoszcz	POL	-	-	-	COM	-	-	-	-
23/10/2003	Centre de guerre interarmées	Stavanger	NOR	-	-	-	COM	-	-	-	-
Acif	Centre interarmées Analyse et enseignements tirés	Monsanto	PRT	-	-	-	COM	-	-	-	-
Acif	Centre de recherche sous-marine de l'OTAN	La Spezia	ITA	-	-	-	COM	-	-	-	-

<sup>1</sup> Dans la nouvelle structure, les CAOC travailleront parallèlement à ceux relevant de l'ancienne structure jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de prendre en charge l'entière responsabilité.

<sup>2</sup> SHAPE – Grand quartier général des puissances alliées en Europe ; -HQ – Quartier général ; R – Régional ; J – Interarmées ; -LANT – Atlantique ; SAC – Commandant suprême des forces alliées ; STRIKFLT – Strikefleet ; SUBAC – Commandant allié des sous-marins

<sup>3</sup> \*\*\* Général/Amiral ; \*\* Lieutenant-Général/Vice-Amiral ; \* Major-Général/Contre-Amiral ; \*\* Brigadier-Général/Capitaine de frégate ; la première indication concerne les forces terrestres et aériennes, la seconde les forces navales.

<sup>4</sup> COM – Commandant ; D – Adjoint

<sup>5</sup> A – Armée, N – Marine ; AF – Forces aériennes ; MC – Corps des Marines ; USNG – Garde nationale des Etats-Unis.

<sup>6</sup> La période de rotation est habituellement de 3 ans, mais il peut y avoir des exceptions.

# ANCIENNE STRUCTURE DE COMMANDEMENT DE L'OTAN

Date estimée de désactivation	QG	Ville	Pays	Grade <sup>1</sup>	Prénom	Nom	Fonction <sup>2</sup>	Nationalité	Force <sup>3</sup>	Début	Fin <sup>4</sup>
SHAPE	SHAPE	Gasteau, Mons	BEL	****	James L. Rainer	Jones Feist	COM DCOM	USA DEU	MC N	18-sep-02	17-jan-06 sep-05
01-jul-04	RHQ AFNORTH	Brunssum	NL	****	Gerhard W. Back	Back	COM	DEU	AF	15-jan-04	
01-jul-04	HQ AIRNORTH	Ramstein	DEU	***	Robert H. Foglesong	Foglesong	COM	USA	AF	août-03	
01-jul-04	CAOC 1	Uedem	DEU	***	Hans-Joachim Schubert	Schubert	COM	DEU	AF	01-jan-04	
01-jul-04	CAOC 2	Finderup	DNK	***	Leif Simonsen	Simonsen	COM	DNK	AF	01-jul-00	
01-jul-04	HQ NAVNORTH	Northwood	GBR	***	Sir Jonathan Band	Band	COM	GBR	N	-	
23-oct-03	HQ North	Stavanger	NOR	***	Thorstein Skialer	Skialer	COM	NOR	A	2001	
06-jul-04	HQ NORTH-EAST	Kamp	DNK	***	Burwell B. Bell	Bell	COM	USA	A	18-mar-04	
01-jul-04	HQ CENT	Heidelberg	DEU	***	Gregory J.G. Johnson	Johnson	COM	USA	N	24-oct-01	Ete 04
15-mar-04	HQ AFSOUTH	Naples	ITA	***	Glen Moorhead III	Moorhead III	COM	USA	AF	12-nov-02	
11-août-04	HQ AIRSOUTH	Naples	ITA	***	Glen Moorhead III	Moorhead III	COM	USA	AF	12-nov-02	
à confirmer	CAOC 5	Poggio Renatico	ITA	***	Giulio Mainini	Mainini	COM	ITA	AF	23-jul-03	
à confirmer	CAOC 6	Eksheir	TUR	***	Hasan Aksay	Aksay	COM	TUR	AF	19-août-03	
à confirmer	CAOC 7	Larissa	GRC	***	Athanasios Georgoudis	Georgoudis	COM	GRC	AF	fév-02	
à confirmer	CAOC 8	Torrejon	ESP	***	Ricardo Rubio Villamayor	Villamayor	COM	ESP	AF	-	
à confirmer	CAOC 9	High Wycombe	GBR	***	Martins de Matos	Matos	COM	GBR	AF	-	
à confirmer	CAOC 10	Monsanto	PRT	***	António José Santelice di Monteforte	Monteforte	COM	PRT	AF	-	
01-jul-04	HQ NAVSOUTH	Naples	ITA	***	Ferdinando Navarro	Navarro	COM	ITA	N	31-oct-02	
01-jul-04	HQ SOUTHWEST	Madrid	ESP	***	Inigo Pérez Cosimo	Pérez Cosimo	COM	ESP	A	mai-03	
01-jul-04	HQ SOUTH	Verona	ITA	***	Nikolaos Katagas	Katagas	COM	ITA	A	10-déc-03	
01-Sep-04	HQ SOUTH-EAST	Larissa	GRC	***	Nikolaos Katagas	Katagas	COM	GRC	A	2003	
01-jul-04	HQ SOUTH-EAST	Izmir	TUR	***	Orhan Yoney	Yoney	COM	TUR	A	18-août-03	
10-août-04	HQ SOUTHEAST	Izmir	TUR	***	Orhan Yoney	Yoney	COM	TUR	A	18-août-03	
19-juin-03	SACLANT	Norfolk	USA	-	-	-	COM	USA	-	-	
-	RHQ WESTLANT	Norfolk	USA	-	-	-	-	-	-	-	
18-mar-04	RHQ SOUTHLANT	Lisbonne	PRT	-	-	-	-	-	-	-	
15-déc-03	RHQ EASTLANT	Northwood	GBR	-	-	-	-	-	-	-	
16-déc-03	RHQ EASTLANT	Northwood	GBR	-	-	-	-	-	-	-	
15-Dec-03	HQ STRIKFLANT	Norfolk	USA	-	-	-	-	-	-	-	
15-Dec-03	HQ SUBAGLANT	Norfolk	USA	-	-	-	-	-	-	-	
15-Dec-03	HQ ASG	Norfolk	USA	-	-	-	-	-	-	-	

Les champs ont été laissés en blanc lorsque l'on ne dispose pas d'informations valides.  
Les quartiers généraux dont le nom est barré ne seront pas remplacés par d'autres institutions OTAN.

<sup>1</sup> Les CAOC ne seront désactivés que lorsque les CAOC relevant de la nouvelle structure seront en mesure de prendre en charge l'entière responsabilité.  
<sup>2</sup> SHAPE – Grand quartier général des puissances alliées en Europe ; - HQ – Quartier général ; R – Régional ; J – Interarmées ; - LANT – Atlantique ; SAC – Commandant suprême des forces alliées ; STRIKFLT – Strikefleet ; SUBAC – Commandant allié des sous-marins  
<sup>3</sup> - Général/Amiral ; - - - Lieutenant-Général/Vice-Amiral ; - - - Major-Général/Contre-Amiral ; \* Brigadier-Général/Capitaine de frégate ; la première indication concerne les forces terrestres et aériennes, la seconde les forces navales.  
<sup>4</sup> COM – Commandant ; D – Adjoint  
<sup>5</sup> A – Armée, N – Marine ; AF – Forces aériennes ; MC – Corps des marines ; USNG – Garde nationale des Etats-Unis  
<sup>6</sup> La période de rotation est habituellement de 3 ans, mais il peut y avoir des exceptions.

# COMMANDANTS DES MISSIONS OTAN

QG <sup>1</sup>	Ville	Pays	Grade <sup>2</sup>	Prénom	Nom	Fonction <sup>3</sup>	Nationalité	Force <sup>4</sup>	Début	Fin
SFOR	Sarajevo	BIH	**	Virgi L.	Packett II	COM	USA	A	juin-03	-
MNBSE	Mostar	BIH	*	Gerhard	Stely	COM	DEU	A	avril-04	-
MNBN	Tuzla	BIH	*	Richard C.	Nash	COM	USA	A	30-sept-03	-
MNBNW	Banja Luka	BIH	*	Stuart A.	Bece CD	COM	CAN	A	20-sept-03	-
KFOR	Priština	SCG	***	Holger	Kammerhoff	COM	DEU	A	03-oct-03	-
MNBCent	Priština	SCG	*	Daavo	Kiljunen	COM	FIN	A	-	-
MNBNE	Mitrovica	SCG	*	Xavier	Michel	COM	FRA	A	-	-
MNBSW	Prizren	SCG	*	Alberto	Primiceri	COM	ITA	A	12-nov-03	-
MNBE		SCG	*	Jerry G.	Beck	COM	USA	USNG	01-mar-03	-
ISAF	Kaboul	AFG	***	Rick	Hillier	COM	CAN	A	09-fév-04	
ISAF	Kaboul	AFG	**	Wolfgang	Korte	DCOM	DEU	A	06-fév-04	
KMNB	Kaboul	AFG	*	Roche	Lacroix	COM	CAN	A	fév-04	

<sup>1</sup> SFOR – Force de stabilisation dirigée par l'OTAN ; MNB – Brigade multinationale ; N – Nord ; S – Sud ; E – Est ; W – Ouest.  
<sup>2</sup> \*\*\*\*Général/Amiral ; \*\*\* Lieutenant-Général/Vice-Amiral ; \*\* Major-Général/Contre-Amiral ; \* Brigadier-Général/Capitaine de frégate ; la première indication concerne les forces terrestres et aériennes, la seconde les forces navales.  
<sup>3</sup> COM – Commandant, D – Adjoint.  
<sup>4</sup> Armée, N – Marine ; AF – Forces aériennes ; MC – Corps des Marines ; ANG – Garde nationale des États-Unis.

## FORCES DE REACTION RAPIDE

QG <sup>1</sup>	Ville	Pays	Grade <sup>2</sup>	Prénom	Nom	Fonction <sup>3</sup>	Nationalité	Force <sup>4</sup>	Début <sup>5</sup>	Fin
NRDC TU	Istanbul	TUR	***	Koeksal	Karabay	COM	TUR	A	-	-
NRDC SP	Valencia	ESP	***	José Javier	Arregui Asta	COM	ESP	A	Fin mai-04	-
ARRC	Mönchengladbach	DEU	***	Richard	Dannat	COM	GBR	A	15-jan-03	-
GE/NL Corps	Münster	DEU	***	Norbert	Van Heyst	COM	DEU/NLD	A	04-jul-02	-
IT Corps	Solbiate Olona	ITA	***	Mauro	Del Vecchio	COM	ITA	A	20-fév-03	-
Eurocorps	Strasbourg	FRA	***	Jean/Luis	Py	COM	FRA/BEL/DEU/ESP	A	29-avr-02	-
2. PL Corps	Kraków	POL	***	Mieczyslaw	Stachowiak	COM	POL	A	mai-01	-
MNC NE	Szczecin	POL	***	Egon	Rams	COM	DEU/POL/DNK	A	fév-04	-
NDC GR	Thessaloniki	GRC	***	Vafiadis	Christos	COM	GRC	A	-	-
UKMARFOR	Portsmouth	GBR	****	Sir Jonathan	Band	COM	GBR	N	-	-
ITALMARFOR	Taranto	ITA	**	Maurizio	Geminiani	COM	ITA	N	04-sep-02	-
SPAMARFOR	Rota	ESP	**	José Antonio	Martinez	COM	ESP	N	-	-
					Sáinz-Rosas					

<sup>1</sup> N – OTAN, P – Réaction/Rapide, D – Déployable, C – Corps, MAR – Maritime, FOR / F – Force, H – Elevé, MN – Multinational, A – Allié.  
 \*\*\* Général/Amiral ; \*\* Lieutenant-Général/Vice-Amiral ; \* Major-Général/Contre-Amiral ; \* Brigadier-Général/Capitaine de frégate ; la première indication concerne les forces terrestres et aériennes, la seconde les forces navales.

<sup>2</sup> COM – Commandant, D – Adjoint.

<sup>3</sup> A – Armée, N – Marine, AF – Forces aériennes, MC – Corps des Marines, ANG – Garde nationale des Etats-Unis.

<sup>4</sup> La période de rotation des commandements nationaux varie en fonction des régles nationales.



